

1% artistique

La mise en œuvre en étapes

→ Maîtres d'ouvrage



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Aperçu des étapes et des documents à préparer dans le cadre d'une commande d'une œuvre d'art relevant du 1% artistique

Ce document est destiné aux maîtres d'ouvrage (ou aux bureaux d'architectes ou d'ingénieurs mandatés par les maîtres d'ouvrage) chargés de la mise en œuvre d'un marché de commande d'une œuvre d'art¹ dans le cadre de la loi du 8 mars 2023 relative à l'intégration d'œuvres artistiques dans les édifices publics (ci-après la « Loi »).

Ce document reflète les étapes d'une procédure restreinte avec publication d'avis, et se veut complémentaire aux informations publiées dans le guide intitulé « La loi relative à l'intégration d'œuvres artistiques dans les édifices publics » du ministère de la Culture.

Sur base de retours d'expériences de divers maîtres d'ouvrage et d'architectes, la commission de l'aménagement artistique conseille de prévoir le projet artistique, tant au niveau budgétaire qu'organisationnel, dès la phase préliminaire du projet de construction, d'extension, de transformation ou de réhabilitation.

¹ Le maître d'ouvrage peut passer commande d'une ou de plusieurs œuvres d'art à un ou plusieurs artistes. Afin de simplifier la lecture du document, le singulier a été retenu.

1 Définition du cadre d'application

→ Définition de l'enveloppe budgétaire suivant les spécifications de la Loi.

→ Identification des procédures de sélection adaptées suivant la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics.

→ Mise en place d'un calendrier prévisionnel.

☐ Dossier relatif à la construction de l'immeuble.

→ Constitution du comité artistique suivant les spécifications de la Loi.

☐ Au plus tard lors de la finalisation du gros œuvre, en les informant du projet avec transmission du dossier relatif à la construction de l'immeuble,

- demande de désignation d'un membre effectif et d'un membre suppléant à adresser au ministre de la Culture,

- demande de désignation d'un membre à une association professionnelle d'artistes,

- désignation des autres membres du comité artistique.

→ Première réunion du comité artistique afin de présenter le projet de construction, de visiter les lieux si l'avancement du chantier le permet et de définir le programme artistique, les emplacements pouvant accueillir une œuvre et le mode d'acquisition adapté.

☐ Rapport de la réunion du comité artistique.

→ Détermination de la procédure de sélection.

☐ Finalisation du dossier de soumission contenant le dossier relatif à la construction de l'immeuble, la présentation des emplacements retenus, les informations techniques nécessaires.

☐ Préparation de l'avis de marché.

→ Publication de l'avis de marché

2 Désignation des artistes candidat / es

→ Réunion du comité artistique en vue de la désignation des artistes candidat / es.

☐ Rapport de la réunion du comité artistique.

☐ Courriers à l'attention des artistes les informant du résultat.

3 Phase de conception des avant-projets

→ Visite des lieux avec les artistes candidat/es.

→ Phase de questions-réponses.

☐ Gestion des questions-réponses.

→ Réception des dossiers des artistes candidat / es.

☐ Préparation de la réunion du comité artistique.

4 Désignation de l'artiste lauréat / e

→ Réunion du comité artistique en vue de la sélection de l'artiste lauréat / e.

☐ Rapport de la réunion avec l'avis du comité artistique.

→ Décision finale du maître d'ouvrage.

☐ Courriers à l'attention des artistes les informant du résultat.

☐ Courrier à l'attention du ministre de la Culture l'informant de la décision finale du maître d'ouvrage.

☐ Préparation et signature du contrat de commande.

5 Production et installation de l'œuvre d'art

→ Accompagnement de l'artiste lauréat / e dans la réalisation de son œuvre.

6 Valorisation de l'œuvre d'art

→ Installation d'une signalétique.

→ Organisation d'un événement d'inauguration de l'œuvre.

☐ Au plus tard trois mois après la finalisation du projet, courrier à l'attention du ministre de la Culture l'informant de la finalisation du projet.

1% artistique

Art — Architecture

IMPRESSUM

Éditeur
Ministère de la Culture

Parution
Janvier 2026

Coordination éditoriale
Commission de l'aménagement
artistique du ministère de la Culture

Conception graphique
Studio Polenta

ISBN 978_2_87984_168_7